

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 6 février 2012 à 19 h au 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Montréal, sous la présidence de monsieur le maire **MICHAEL APPLEBAUM**, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon;
Susan Clarke, conseillère du district de Loyola;
Helen Fotopulos, conseillère du district de Côte-des-Neiges;
Lionel Perez, conseiller du district de Darlington;
Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
Denis Gendron, directeur des services administratifs et du greffe;
Gilles Bergeron, directeur de la culture, sports, loisirs et développement social;
Daniel Lafond, directeur de l'aménagement urbain et services aux entreprises;
Jean Mercier, directeur des travaux publics;
Martin Champoux, chef de division de l'aménagement des parcs - actifs immobiliers;
Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, monsieur le maire de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION CA12 170021

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marvin ROTRAND

appuyé par Susan CLARKE

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 février 2012 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

RÉSOLUTION CA12 170022

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL



Il est proposé par Marvin ROTRAND

appuyé par Susan CLARKE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2012 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

- Susan Clarke

Mentionne que le conseil d'arrondissement adoptera une motion soulignant le 70^e anniversaire du Conseil communautaire de Notre-Dame-de-Grâce.

Souligne l'anniversaire de M. Applebaum.

- Marvin Rotrand

Indique que le 7 février aurait été le 200^e anniversaire de l'écrivain Charles Dickens et que le 6 février 2012 correspond au 60^e anniversaire de la mort du roi George VI et de l'accession au trône de la reine Élisabeth II. Il note qu'un événement soulignant cet anniversaire avait lieu à l'Assemblée nationale et que d'autres célébrations sont prévues en 2012.

Félicite l'Association de la communauté noire de Côte-des-Neiges de leur travail et souligne le 40^e anniversaire de l'organisme.

Résume les discussions ayant eu lieu lors de la rencontre du Comité de travail sur l'avenir du terrain de l'Hippodrome et des terrains avoisinants, le 27 janvier 2012 et mentionne que la Commission scolaire de Montréal a approché l'arrondissement afin d'évaluer les possibilités d'implanter une nouvelle école dans le secteur du Triangle.

Rappelle qu'à sa dernière séance, le conseil d'arrondissement a adopté un Plan d'action de la Politique en faveur des saines habitudes de vie et indique les mesures qui seront prises par l'arrondissement pour atteindre les objectifs de ce plan.

Indique que les résultats du recensement seront disponibles en février pour l'arrondissement et la Ville de Montréal et présente certains faits saillants.

- Peter McQueen

Félicite le Conseil communautaire de Notre-Dame-de-Grâce pour ses soixante-dix années d'existence.

Résume la rencontre sur le CUSM ayant eu lieu le 24 janvier 2012 et rappelle la nécessité d'une seconde entrée pour le métro Vendôme. Il aurait souhaité la présence de M. Rotrand, vice-président de la STM, à cette rencontre pour entendre les doléances des citoyens en matière de transport en commun.

- Helen Fotopulos

Rappelle que le mois de février est le mois de l'Histoire des noirs et indique que plusieurs événements culturels sont prévus tout au long du mois de février.

Mentionne la tenue de l'événement L'Hiver en fête à Côte-des-Neiges, le 4 février 2012 et remercie les partenaires ayant contribué à son organisation.

Invite les citoyens à participer aux activités prévues lors de la Nuit blanche de Montréal le 25 février 2012.



PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC (30 minutes)

La période au cours de laquelle les personnes présentes s'adressent au conseil débute à 19 h 15. Au cours de cette période, les personnes suivantes se sont adressées au conseil sur les sujets mentionnés plus bas :

<u>Noms des personnes</u>	<u>Sujets</u>
• Lolita Dumaguit	<p>Explique une problématique de stationnement dans le secteur de Mountain Sights depuis la construction de condominiums.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>M. Rotrand indique que les nouvelles constructions ont un stationnement intérieur, rappelle qu'il existe un programme de vignettes pour du stationnement réservé et détaille le processus pour l'implantation d'une aire de stationnement réservé. Il propose de laisser l'arrondissement évaluer s'il s'agit d'un problème temporaire ou permanent de manière à trouver la bonne solution.</i>
• Liza Novak	<p>Mentionne que le centre communautaire Mountain Sights et les résidents du secteur ont participé aux consultations publiques de l'OCPM en lien avec le développement du secteur du Triangle. Elle rappelle que l'une des recommandations était de dépasser le pourcentage d'intégration de logements sociaux prévu dans la Stratégie d'inclusion des logements abordables (15 %) pour les nouveaux projets résidentiels réalisés sur le site. Elle note que les résidents souhaitent qu'une présentation concernant les développements résidentiels dans le secteur leur soit faite.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>M. Lafond détaille le nombre d'unités de logement social qui seront générées par la construction d'immeubles d'habitation ainsi que le fonds qui sera destiné au logement social.</i> • <i>M. Rotrand explique que l'ancienne administration municipale n'a pas réalisé beaucoup d'unités de logement social. Il rappelle que Labarre-Sax est à 3 minutes de marche de l'intersection De la Savane et Mountain Sights et qu'il y a un potentiel de développement résidentiel au nord du Triangle.</i> • <i>M. Applebaum rappelle que l'arrondissement est le seul qui demande aux promoteurs de moins de 200 unités de logement de participer à un fonds de logement social.</i>
• Ellie Israel	<p>Indique que la Commission scolaire English-Montréal est consciente de la venue de nouveaux résidents dans le secteur du Triangle et se dit prête à rencontrer l'arrondissement pour discuter de la nécessité d'implanter une école dans ce secteur. Elle félicite le conseil d'arrondissement pour l'adoption du Plan d'action de la Politique en faveur des saines habitudes de vie. Elle propose de mettre au défi tous les citoyens de l'arrondissement et indique qu'elle relèvera un défi en lien avec cette politique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>M. Rotrand rappelle que la santé publique ne relève pas de la Ville, mais que celle-ci peut l'influencer par certaines mesures.</i>
• Katrina Schwartz	<p>Demande des précisions concernant le statut architectural du Théâtre Empress ainsi qu'un suivi quant à la motion adoptée par le conseil d'arrondissement en août 2010 sur la citation historique de l'édifice.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>M. Plante indique qu'il devra s'informer auprès de la Ville.</i> • <i>Mme Fotopulos indique que le Comité qui avait évalué le Théâtre Empress n'avait pas la responsabilité de classer l'intérieur des édifices. Elle indique qu'il s'agissait seulement d'un statut pour l'extérieur du bâtiment et non pour l'intérieur. À l'époque de la motion, une étude de caractérisation du bâtiment avait été réalisée.</i>



- Ofra Aslan
Souligne son inquiétude concernant la construction d'un auditorium au *Lower Canada College*, notamment en ce qui a trait à la circulation et le stationnement dans le secteur.
 - *M. Lafond explique qu'il devra faire les vérifications pour valider si un permis a été délivré pour la construction et qu'il communiquera avec la citoyenne. Il confirme qu'un permis a été délivré en ce qui a trait à la démolition de l'aréna.*
 - *M. Applebaum explique que le projet en est un de plein droit et qu'il n'y a pas de processus d'opposition puisqu'il n'y a aucun changement de zonage. Il précise qu'il ne s'agit pas d'un projet commercial, mais lié aux activités scolaires. Une rencontre pourrait être organisée afin d'expliquer le projet aux citoyens.*
 - *M. McQueen demande des précisions quant au nombre de places dans l'auditorium et si le projet a nécessité une dérogation mineure.*

RÉSOLUTION CA12 170023

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Il est proposé par Marvin ROTRAND

appuyé par Lionel PEREZ

De prolonger la période de questions et de demandes du public de soixante minutes afin de permettre à toutes les personnes qui se sont inscrites d'avoir la possibilité de s'adresser au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.08

<u>Noms des personnes</u>	<u>Sujets</u>
<ul style="list-style-type: none"> • Michael Gittens 	<p>À titre de président de l'Association de la communauté noire de Côte-des-Neiges, souligne le manque d'espace de l'organisme pour ses activités et demande à ce qu'un espace du futur centre communautaire situé à l'intersection des avenues Victoria et Barclay leur soit attribué. Il remercie le travail de la police pour la sécurité au parc Nelson-Mandela.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>M. Bergeron explique que l'arrondissement a évalué l'espace disponible et les besoins de la population dans le secteur. Il note que les besoins de l'organisme seront considérés.</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Ken Daley 	<p>Souligne l'inquiétude de la communauté depuis la fermeture de l'Association de la communauté noire de Notre-Dame-de-Grâce, en novembre 2011 et demande quelles seront les mesures prises par l'arrondissement pour assurer le maintien des services.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>M. Applebaum explique que l'arrondissement regarde la possibilité de transformer le chalet au parc Nelson-Mandela de manière à donner l'espace nécessaire au groupe. L'arrondissement rencontrera le groupe de Côte-des-Neiges pour en discuter. En ce qui a trait au secteur de Notre-Dame-de-Grâce, il note que l'arrondissement doit évaluer quel organisme est en mesure d'offrir les services les plus appropriés pour la population du secteur. Il explique que plusieurs organismes occupent le Centre communautaire NDG et qu'il doit y avoir un consensus quant à l'utilisation des espaces. Il invite M. Daley à présenter un projet à l'arrondissement.</i>



- *M. Bergeron mentionne que depuis le dépôt du Plan directeur, l'arrondissement doit travailler avec le Comité de revitalisation des équipements de l'est de NDG qui déposera un rapport en juin prochain. Il indique que l'arrondissement travaille avec les citoyens et groupes du secteur. L'arrondissement a transmis une lettre pour l'utilisation du gymnase du Centre communautaire NDG à leurs partenaires et attend des propositions.*

- Lisa Cahn

Demande les mesures qui seront prises par l'arrondissement pour sécuriser les rues de l'arrondissement et remercie le conseil d'arrondissement pour l'implantation d'un radar pour la vitesse sur le chemin de la Côte-Saint-Antoine.

 - *M. Applebaum indique que la Ville a des normes concernant le déglaçage des trottoirs et que l'arrondissement dépasse largement ces normes. Il rappelle que la situation climatique est actuellement problématique pour l'entretien des trottoirs, mais que l'arrondissement fait tout en son pouvoir pour améliorer la sécurité.*

- Michael Shafter

Lit et dépose son allocution intitulée Food for thought # 499 concernant l'attribution d'un permis pour le stationnement de l'Hippodrome, le développement résidentiel de ce site et demande des précisions sur l'état des discussions avec le gouvernement. Il demande également s'il est possible d'utiliser le stationnement de l'Hippodrome pour les employés du CUSM.

 - *M. Applebaum explique qu'il n'y a aucun délai concernant le développement de ce secteur qui ne pourrait avoir lieu avant 4 ou 5 ans étant donné les travaux d'infrastructure nécessaires pour le secteur.*
 - *M. Rotrand rappelle que le conseil d'arrondissement a récemment autorisé l'utilisation du stationnement de l'Hippodrome par l'Hôpital Sainte-Justine et par l'Hôpital général juif. Il croit que l'idée d'utiliser le stationnement par les ouvriers travaillant sur la construction du CUSM pourrait être réalisable. Il donne le détail de l'échéancier qui pourrait être suivi pour le développement du site.*
 - *M. McQueen explique qu'en raison de sa proximité, l'utilisation du terrain de l'échangeur Turcot comme stationnement serait plus souhaitable que le site de l'Hippodrome pour les employés travaillant sur la construction du CUSM et demande à l'arrondissement de travailler à solutionner le problème du stationnement dans le secteur.*

- Arlyle Waring

Explique l'importance du théâtre Empress pour les citoyens du secteur et demande si le processus du jury pour les projets déposés peut être ouvert. Elle explique que les frais pour la préparation d'une offre, selon les exigences de l'appel de propositions, sont très élevés.

 - *M. Applebaum explique qu'aucun projet n'est encore déposé et que la Ville n'a pas l'obligation de choisir une proposition parmi celles qui seront soumises. Il note que les organismes peuvent proposer de quelle façon le bâtiment sera détenu par l'organisme (achat, bail, etc.). En ce qui a trait aux documents concernant l'état du bâtiment, les organismes doivent obtenir leur propre rapport.*
 - *M. Rotrand explique que les citoyens peuvent demander la tenue d'une consultation publique sur une nouvelle orientation ou un sujet touchant l'arrondissement en se prévalant du droit d'initiative en consultation publique.*

- Azra Akhtar

Demande à l'arrondissement davantage d'unités de logement social dans le secteur de Mountain Sights.

 - *M. Rotrand explique que le pourcentage d'inclusion de logement social dépasse le 15 % prévu par la politique de la Ville centre et rappelle que la construction de logements sociaux à l'intersection des rues Labarre et Sax est à quelques minutes à pied de l'avenue Mountain Sights.*



PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Peter McQueen Note que la seconde entrée de la station Vendôme pourrait s'inspirer de celle à la station de métro Plamondon et demande à M. Rotrand de commenter. Il demande également des précisions concernant l'implantation d'ascenseurs.
 - M. Rotrand explique que la STM étudie plusieurs scénarios pour la station de métro Vendôme et note que l'une des problématiques de la STM est de ne pas avoir été informée des besoins de leurs partenaires, dans le présent cas l'AMT et le CUSM. Il note que pour le gouvernement du Québec, les ascenseurs représentent le premier outil pour l'accessibilité universelle. Selon l'entente entre l'AMT, le gouvernement du Québec et la STM, les nouvelles stations de métro devront être munies d'ascenseurs. Si l'accélération de l'implantation des mesures d'accessibilité est nécessaire, la STM devra demander le financement du gouvernement du Québec qui paie 75% des coûts liés à l'accessibilité universelle pour les stations de métro.
-

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée.

RÉSOLUTION CA12 170024

DÉCLARATION - MODE DE VIE PHYSIQUEMENT ACTIF

Il est proposé par Marvin ROTRAND

appuyé par Michael APPLEBAUM

D'appuyer, dans le cadre du plan d'action de la Politique sur les saines habitudes de vie, la Déclaration de Québec, adoptée à l'issue du 10^e Congrès de l'Organisation mondiale du loisir.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.01 1114074049

RÉSOLUTION CA12 170025

DÉCLARATION - RECONNAISSANCE DE LA CULTURE

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a tenu le Sommet de Montréal en 2002 qui reconnaissait « Montréal une métropole de création et d'innovation ouverte sur le monde »;



ATTENDU QUE la Ville de Montréal était présente lors du quatrième Forum des autorités locales pour l'inclusion sociale de Porto Alegre qui se tenait à Barcelone en 2002 et qui a donné naissance à l'*Agenda 21 de la culture* inspiré de l'*Agenda 21* du Sommet de la Terre de Rio de 1992;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté l'*Agenda 21 de la culture* en juin 2005;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté la *Politique de développement culturel – Montréal métropole culturelle* en août 2005 et s'engageait ainsi à « faire de la culture une dimension clé de ses politiques urbaines. Elle contribuera également aux travaux de suivi et de mise en œuvre de l'*Agenda 21 de la culture*, tant à l'échelle locale que dans le cadre de ses relations internationales. »;

ATTENDU QUE le maire de Montréal est vice-président du bureau exécutif de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et que la Ville de Montréal est présidente de sa section Amérique du Nord;

ATTENDU QUE la Commission Culture de CGLU veille à la mise en œuvre de l'*Agenda 21 de la culture* et que la Ville de Montréal en est l'un des membres fondateurs et aussi vice-présidente depuis novembre 2010;

ATTENDU QUE les partenaires (le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Culture Montréal et la Ville de Montréal) du *Plan 2007-2017 - Montréal métropole culturelle* se sont engagés à « participer à la promotion et à la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la Culture au sein de la Commission Culture de CGLU »;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a lancé en 2011 une démarche importante de consultation pour se doter d'un *Agenda 21 de la culture* pour le Québec, une première pour une nation, et que cet agenda aura un impact sur l'ensemble de ces ministères, agences et partenaires dont les villes;

ATTENDU QUE le Bureau exécutif de CGLU a adopté par déclaration que la culture comme quatrième pilier du développement durable en novembre 2010 en appui aux travaux réalisés, notamment, par la Commission Culture, l'UNESCO et par Sommet mondial sur le développement durable;

ATTENDU QUE cette déclaration internationale reconnaît que la croissance économique, l'inclusion sociale et l'équilibre environnemental ne peuvent à eux seuls refléter toutes les dimensions de nos sociétés mondialisées;

ATTENDU QUE cette déclaration internationale affirme que la culture, dans toute sa diversité, est nécessaire pour trouver les réponses aux défis se posant à l'humanité actuellement;

ATTENDU QUE cette déclaration internationale se décline en deux aspects :

- le développement du secteur culturel en soi;
- la garantie que la culture occupe une place légitime dans toutes les politiques publiques;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal élabore actuellement un *Plan de développement urbain* qui dessinera l'avenir de Montréal;



ATTENDU QUE la perspective culturelle est incluse dans de la plupart des politiques publiques de la Ville de Montréal dont le Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015 ainsi que dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 qui vise à mettre le développement durable au cœur du fonctionnement de l'administration municipale;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a été interpellée par le Secrétariat Mondial de CGLU pour que cette position politique soit diffusée le plus largement possible d'ici au Sommet de la Terre de Rio + 20 (Conférence mondiale des Nations unies sur le développement durable) qui se déroulera en juin 2012;

ATTENDU QU'une véritable métropole culturelle doit s'incarner partout dans ses quartiers;

ATTENDU QUE la vitalité culturelle renforce l'attrait de Montréal et contribue, notamment, à une meilleure qualité de vie ainsi que le développement touristique;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal procède actuellement à une réflexion participative sur les Quartiers culturels en concertation avec les arrondissements, organismes et partenaires;

ATTENDU QUE les arrondissements sont responsables des services de proximité, de portée locale, dont l'urbanisme, les bibliothèques, les lieux de diffusion du réseau Accès culture, les équipements culturels, le patrimoine et les parcs, loisir et pratique artistique amateur;

ATTENDU QUE l'arrondissement s'est engagé dans l'élaboration d'un plan local en développement durable.

Il est proposé par Helen FOTOPULOS

appuyé par Michael APPLEBAUM

Que l'arrondissement adopte la Déclaration visant la reconnaissance de la culture comme le quatrième pilier du développement durable (développement social, économie, environnement et culture).

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.02 1124074003

RÉSOLUTION CA12 170026

CONTRAT - HEWITT ÉQUIPEMENT LTÉE - LOCATION D'UNE RÉTROCAVEUSE

Il est proposé par Lionel PEREZ

appuyé par Marvin ROTRAND



D'accorder le contrat pour la location d'une rétrocaveuse de 95 hp sans opérateur, avec entretien et accessoires, pour une période de 12 mois, renouvelable chaque année (durée maximale de 60 mois) à Hewitt Équipement Ltée, aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission TP-TECH-2011-26 et autoriser une dépense à cette fin de 70 716 \$ plus taxes, pour un total de 81 305,72 \$ comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. (1 soumissionnaire conforme).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1122094001

RÉSOLUTION CA12 170027

CONTRATS (2) - FOURNITURE ET AMÉNAGEMENT D'UNE CAMIONNETTE FORD

Il est proposé par Lionel PEREZ

appuyé par Marvin ROTRAND

D'octroyer deux (2) contrats, le premier, à la firme Jacques Olivier Ford pour la fourniture d'une camionnette Ford, modèle F-150, aux prix et conditions de sa soumission conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro 11-11920 préparé par la Direction de l'approvisionnement et autoriser une dépense à cette fin de 21 335,32 \$ plus taxes, pour un total de 24 530,27 \$ (5 soumissionnaires). Le deuxième, à la compagnie Les équipements Twin Ltée pour l'aménagement de la camionnette Ford F-150 suite à une entente de gré à gré, tel que décrit dans sa soumission I-229796 au montant de 7 711,47 \$, plus les taxes pour un montant de 8 866,26 \$ (2 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1110896002

RÉSOLUTION CA12 170028

CONVENTION - SOCENV



Il est proposé par Marvin ROTRAND

appuyé par Susan CLARKE

D'approuver la signature d'une convention entre l'arrondissement et la Société Environnementale de Côte-des-Neiges (SOCENV) pour réaliser, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, un projet visant une gestion humanitaire et environnementale des biens disposés en bordure de rue lors d'une éviction - contribution financière de 100 000 \$, et de constituer une réserve de 17 000 \$ pour pouvoir répondre à une recrudescence des évictions dans le contexte économique actuel.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1123829001

RÉSOLUTION CA12 170029

MODIFICATION DE BAIL ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - F.D.L. COMPAGNIE LTÉE - 6585, CHEMIN DE LA CÔTE-DES-NEIGES

Il est proposé par Michael APPLEBAUM

appuyé par Helen FOTOPULOS

D'approuver un projet de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de F.D.L. compagnie Ltée, pour une période d'environ de neuf (9) ans et quatre (4) mois, à compter du 1^{er} mai 2012, des locaux situés au 6585, chemin de la Côte-des-Neiges, d'une superficie de 1 595,05 m², à des fins d'activités communautaires, moyennant un loyer total de 3 497 538,07 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de modification de bail.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

D'ajuster la base budgétaire de la DSTI conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente par l'arrondissement de 60 000 \$ excluant les taxes de vente à F.D.L. Compagnie Ltée pour la réalisation des travaux d'agrandissement et de réaménagement des espaces occupés par l'organisme La Cafétéria Communautaire Multicaf.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1104733004



RÉSOLUTION CA12 170030

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - PBAM

Il est proposé par Marvin ROTRAND

appuyé par Michael APPLEBAUM

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 9 500 \$ à l'organisme *Philippine Basketball Association of Montreal* (PBAM), pour l'organisation d'activités de basket-ball destinées aux jeunes philippins provenant d'un milieu défavorisé et le bon fonctionnement de sa ligue de basket-ball multiculturelle (*Teen-Cagers League - Multi Cultural Summer Basketball*) pour la saison 2011-2012.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1114074042

RÉSOLUTION CA12 170031

CONVENTION - COMMISSION SPORTIVE MONTRÉAL-CONCORDIA

Il est proposé par Susan CLARKE

appuyé par Marvin ROTRAND

D'autoriser la continuité de partenariat pour la coordination des réservations des plateaux sportifs, selon les conditions et modalités prévues à la convention avec la Commission sportive Montréal-Concordia inc. (C.S.M.C.).

D'approuver le virement de crédits de 4 000 \$ pour l'année 2012.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1114074046

RÉSOLUTION CA12 170032

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTÉ - GRENADA NATIONAL ASSOCIATION OF MONTREAL



Il est proposé par Marvin ROTRAND

appuyé par Michael APPLEBAUM

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 250 \$ à *Grenada National Association of Montreal* afin d'aider à l'organisation des festivités et du banquet pour marquer le 38^e anniversaire de l'indépendance de la Grenade.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1125265005

RÉSOLUTION CA12 170033

RECOMMANDATION AU CM - AUTORISATION DES TRAVAUX DE DRAINAGE ET DE RACCORDEMENT - ÉCHANGEUR TURCOT

Il est proposé par Michael APPLEBAUM

appuyé par Susan CLARKE

D'autoriser le greffier à émettre un certificat de non-objection à la délivrance de l'autorisation requise par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) en vertu des articles 32 et 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* L.R.Q.,c.Q-2 relatif aux travaux de drainage et de raccordements au réseau municipal de la Ville de Montréal du projet Turcot (Lot CO- 07) portant sur la réalisation de la bretelle de sortie Saint- Jacques ainsi que le chemin d'accès menant au Centre Universitaire de Santé McGill (CUSM) en lien avec l'échangeur Turcot réalisé par le MTQ.

Un débat s'engage.

Les conseillères Susan Clarke et Helen Fotopulos et les conseillers Lionel Perez et Marvin Rotrand votent en faveur de la proposition.

Le conseiller Peter McQueen vote contre la proposition.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

30.01 1120360001

RÉSOLUTION CA12 170034

BUDGET - PATINOIRE EXTÉRIEURE RÉFRIGÉRÉE BLEU BLANC BOUGE - PARC DE LA CONFÉDÉRATION



Il est proposé par Michael APPLEBAUM

appuyé par Susan CLARKE

D'autoriser des crédits d'un montant maximum de 700 000 \$ afin de permettre l'octroi de contrat de services professionnels, d'achat de matériaux et de réalisation de travaux et d'aménagement connexes, assumés par l'arrondissement dans le cadre de la construction d'une patinoire extérieure réfrigérée Bleu Blanc Bouge au parc de la Confédération, par La Fondation des Canadiens pour l'enfance, conformément aux conditions du dit programme.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1123942002

RÉSOLUTION CA12 170035

BUDGET - PAAP 2012-2013

Il est proposé par Michael APPLEBAUM

appuyé par Marvin ROTRAND

D'autoriser qu'une somme de 1 200 000 \$ soit 600 000 \$ pour 2012 et 600 000 \$ pour 2013, égale à la quote part de 50% du budget total de 2 400 000 \$ soit réservée et confirmer que toutes sommes excédantes au budget alloué par la Ville centre à l'arrondissement soit à la charge de l'arrondissement afin de permettre la réalisation de travaux dans les différents parcs de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce dans le cadre du nouveau programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP 2012-2013).

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1123942001

RÉSOLUTION CA12 170036

DÉPENSE NON RÉCURRENTE - FONDATION GÉNÉRATIONS



Il est proposé par Michael APPLEBAUM

appuyé par Susan CLARKE

D'autoriser une dépense non récurrente de 2 500 \$ à la Fondation Générations pour l'achat de billets afin de participer à la 6^e édition de son Gala-bénéfice.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1125265003

RÉSOLUTION CA12 170037

DÉPENSE - FCM 2012

Il est proposé par Peter MCQUEEN

appuyé par Michael APPLEBAUM

D'autoriser une dépense maximale de 7 000 \$ (taxes incluses) pour la participation de MM. Michael Applebaum, Marvin Rotrand et Peter McQueen à titre de représentants de l'arrondissement, au congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités 2012 qui se déroulera à Saskatoon, Saskatchewan du 1^{er} au 4 juin 2012.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.05 1125265004

RÉSOLUTION CA12 170038

RÈGLEMENT HORS COURS - PLAINTES À LA COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL

Il est proposé par Susan CLARKE

appuyé par Helen FOTOPULOS

D'entériner la transaction de règlement hors cour intervenue entre l'arrondissement et deux de ses employés, à la suite des plaintes déposées par ces derniers à la Commission des relations du travail (CM-2011-0202 et CM-2011-0203).



D'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre les chèques pour un montant de 76 000 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières contenues au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.06 1123571001

RÉSOLUTION CA12 170039

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - FÉVRIER 2012

Sous réserve de l'obtention de tous les documents requis pour la délivrance des permis, au plus tard 72 heures avant la date prévue pour chacun des événements :

Il est proposé par Marvin ROTRAND

appuyé par Susan CLARKE

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 6 février 2012 » joint au sommaire décisionnel.

D'édicter en vertu de l'article 20 du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement, s'il y a lieu.

D'édicter en vertu des articles 3 et 8 du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1), l'ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement, s'il y a lieu.

D'édicter en vertu de l'article 3 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1), l'ordonnance permettant la fermeture de rues, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1114074051

RÉSOLUTION CA12 170040

DÉROGATION MINEURE - 3300, BOULEVARD CAVENDISH

Il est proposé par Susan CLARKE

appuyé par Michael APPLEBAUM



D'accorder une dérogation mineure à la hauteur de dépassement autorisé d'un bâtiment existant situé au 3300, boulevard Cavendish, tel que présenté aux plans A500, A501, A502, plan d'aménagement du toit et plan d'aménagement de la mezzanine, préparés par l'architecte Stephano Domenici et estampillés le 20 décembre 2011 par l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, afin de permettre un dépassement total de 2,425 m (avec une variation de plus au moins 30 cm) lors de la construction de la mezzanine, et ce, malgré l'article 22 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) qui spécifie qu'une construction hors toit peut dépasser de 2 m la hauteur maximale prescrite.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1110415011

RÉSOLUTION CA12 170041

DÉROGATION MINEURE - 5350, RUE SHERBROOKE OUEST

Il est proposé par Susan CLARKE

appuyé par Peter MCQUEEN

D'accorder une dérogation mineure relativement à l'installation de fenêtres et portes coulissantes à certains endroits de la façade donnant sur l'autoroute Décarie, dans le nouveau bâtiment situé au 5350, rue Sherbrooke Ouest, tel que présenté dans le rapport « Mesure du bruit routier et assistance technique pour l'isolation acoustique dans le cadre du Projet Cube », préparé par Décibel consultants/division de Genivar inc. et estampillé le 10 janvier 2012 par l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, afin de permettre l'installation de fenêtres et portes coulissantes et ce, malgré les articles 105 et 108 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) qui spécifie que les fenêtres coulissantes ne sont pas permises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1120415001

RÉSOLUTION CA12 170042

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA12 17199

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 16 janvier 2012, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;



ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Michael APPLEBAUM

appuyé par Susan CLARKE

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA12 17199 lequel remplacera le *Règlement sur les tarifs* (RCA05 17079) actuellement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1113571008

RÉSOLUTION CA12 170043

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

M. Michael Applebaum prend acte du dépôt, par le secrétaire d'arrondissement :

- d'une copie modifiée du feuillet H4 de l'annexe A du Règlement RCA05 17082 adopté par le conseil d'arrondissement le 16 janvier 2006 (sommaire décisionnel 1052703010);
- du procès-verbal de correction signé par le secrétaire d'arrondissement le 20 janvier 2012.

60.01 1052703010

RÉSOLUTION CA12 170044

DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - DÉCEMBRE 2011

M. Michael Applebaum dépose les rapports faisant état des décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RC04 17044), pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2011.

60.02 1121555001

RÉSOLUTION CA12 170045

DÉPÔT - BILAN SUR L'UTILISATION DES PESTICIDES

M. Michael Applebaum dépose le bilan annuel sur l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* (R.V.M. 04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2011.

60.03 1111371002



RÉSOLUTION CA12 170046**MOTION**

ATTENDU QUE l'Association de la communauté noire de Côte-des-Neiges (CDN BCA) est visible dans l'ensemble de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et soutient le développement des institutions sociales, culturelles, éducatives et économiques dans la communauté;

ATTENDU QUE CDN BCA célébrera son 40^e anniversaire en plusieurs volets durant l'année 2012;

ATTENDU QUE CDN BCA s'efforce de développer des partenariats et de collaborer avec les institutions afin de fournir des services et des programmes efficaces pour répondre aux besoins de la communauté locale.

Il est proposé par Marvin ROTRAND

appuyé par Michael APPLEBAUM

Que le conseil d'arrondissement félicite l'Association de la communauté noire de Côte-des-Neiges à l'occasion de son 40^e anniversaire et invite les citoyennes et citoyens à participer aux divers événements festifs qui auront lieu cette année pour souligner cet événement.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.01 1123571002

RÉSOLUTION CA12 170047**MOTION**

ATTENDU QUE le Conseil communautaire Notre-Dame-de-Grâce célébrera ses 70 ans d'existence en novembre 2012;

ATTENDU QU'une conférence de presse pour lancer le calendrier des événements soulignant cet anniversaire est prévue le 16 février 2012;

ATTENDU QUE depuis 70 ans, le Conseil travaille à l'amélioration de la qualité de vie des résidentes et résidants et joue un rôle actif auprès des organismes communautaires du quartier, notamment grâce à son rôle fondateur auprès du Dépôt Alimentaire Notre-Dame-de-Grâce et du Conseil des aînés de Notre-Dame-de-Grâce, sa participation dans le projet de développement communautaire de Benny Farm, son implication dans la mise en place de l'Association des locataires de Notre-Dame-de-Grâce et, plus récemment, dans le projet du Quartier Vert;



ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce est très fier du travail accompli par le Conseil pour les citoyennes et citoyens depuis maintenant 70 ans et qu'un tel engagement mérite d'être reconnu et souligné;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal collabore avec le Conseil depuis les années 70 et lui offre un soutien financier depuis 20 ans.

Il est proposé par Susan CLARKE

appuyé par Michael APPLEBAUM
Peter MCQUEEN

Que le conseil d'arrondissement :

- Souligne le travail accompli par le Conseil communautaire de Notre-Dame-de-Grâce depuis maintenant 70 ans;
- Invite les citoyennes et citoyens de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce ainsi que de la Ville de Montréal à participer en grand nombre aux événements organisés dans le cadre de cet anniversaire;
- Contribue, en partie, au financement et à l'organisation des événements qui seront organisés pour souligner le 70^e anniversaire.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.02 1123571003

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

La séance est levée à 21 h 50.

Michael Applebaum
Le maire d'arrondissement

Geneviève Reeves
Le secrétaire d'arrondissement

